

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 354 publiée le 25 septembre 2012

LE PEUPLE *SUMMORUM PONTIFICUM* À ROME

Du 1er au 3 novembre prochains se déroulera à Rome [un grand pèlerinage international](#) des catholiques attachés à la forme extraordinaire du rite romain : prêtres, religieux, laïcs, associations et mouvements... Le pèlerinage se conclura par une messe pontificale selon la forme extraordinaire du rite romain célébrée en la basilique Saint-Pierre de Rome, le samedi 3 novembre à 15 heures. C'est une fort bonne idée, ô combien louable au moment où s'ouvre l'Année de la Foi que de vouloir la commencer par une profession de foi... extraordinaire !

Paix liturgique entend se placer parmi ceux qui vont donner toute la publicité qu'il mérite à cet événement d'ici à la Toussaint, et invite tous ses lecteurs à s'associer à ce pèlerinage, soit en personne en se rendant à Rome, soit en en faisant la promotion dans leurs communautés dominicales paroissiales ou autres, soit en s'y unissant par la prière.

Cette semaine nous vous proposons de prendre connaissance des fins spirituelles de ce pèlerinage, exposées par son aumônier, l'abbé Claude Barthe, lors de la présentation à la presse du pèlerinage, la semaine dernière à Rome.

I - UN PÈLERINAGE "UNA CUM PAPA NOSTRO"

Texte de l'intervention de M. l'abbé Barthe lors de la conférence de presse du 10 septembre 2012, à la Trinité-des-Pèlerins, à Rome.

Ce pèlerinage Summorum Pontificum de la Toussaint 2012, au début de l'Année de la Foi, qui va culminer par une messe dans la Basilique Vaticane a un but quadruple :

1° / Ce sera une action de grâces. Les pèlerins vont d'abord offrir une messe en forme extraordinaire d'action de grâces et de soutien filial au Saint Père pour le 5ème anniversaire du Motu Proprio Summorum Pontificum, qui a pris effet, vous le savez, le 14 septembre 2007. Pour de très nombreux prêtres, diocésains, religieux, qui célèbrent désormais leur messe quotidienne en la forme extraordinaire, c'est un bienfait spirituel vraiment immense, de même que pour les fidèles des paroisses, paroisses trop rares encore malheureusement, qui peuvent ainsi bénéficier de cette liturgie et de sa mystique. On peut dire que l'effet de cet acte du pape Benoît XVI, c'est la naissance d'un véritable peuple Summorum Pontificum. Il voudrait l'en remercier.

2° / Ce sera un acte de fidélité à Pierre. L'autre but est de manifester ainsi notre amour de l'Église et notre fidélité au Siège de Pierre, tout spécialement dans la conjoncture actuelle amère et difficile. Nous sommes très conscients que les peines que supporte aujourd'hui le Saint-Père sont lourdes. La messe romaine traditionnelle, tout spécialement en son Canon, a toujours été considérée à elle seule comme une magnifique profession de foi de l'Église Mater et Magistra : c'est ce credo liturgique que nous voudrions exprimer au Tombeau des Apôtres, auprès du Successeur de Pierre.

3° / Ce sera une offrande et une supplication. Nous voulons faire de la sorte un présent au Seigneur, très spécialement pour lui demander les grâces qui sont nécessaires au Souverain Pontife pour la poursuite de l'œuvre merveilleuse qu'il accomplit depuis le début de son pontificat, et spécialement aujourd'hui au sein des croix et des épreuves.

4° / Enfin, ce sera une expression de participation à la mission de l'Église. Nous voudrions apporter visiblement à la nouvelle évangélisation que le Saint-Père entend promouvoir avec l'Année de la Foi, la coopération de la toujours jeune liturgie traditionnelle. Elle est clairement le soutien de très nombreuses familles, d'œuvres catholiques, spécialement d'œuvres de jeunesse, de catéchismes, d'écoles, et elle est la source de toujours plus de vocations religieuses et sacerdotales, ce qui aujourd'hui, dans le monde occidental, est extrêmement précieux.

Il me semble qu'il faut insister sur ce dernier point. Par la grâce de Dieu, dans certains pays comme la France et les États-Unis - mais le phénomène pourrait s'étendre - la liturgie extraordinaire, sans malheureusement remplir les vides, maintient une croissance vocationnelle importante. En France, par exemple, pour 710 séminaristes diocésains français, il y a 140 séminaristes français (dont 50 de la FSSPX) dans des séminaires voués à la forme extraordinaire, soit 16 %. On retrouve ce rapport dans le nombre des ordinations : 21 nouveaux prêtres extraordinaires pour 97 diocésains cette année. En outre, la configuration spirituelle du jeune clergé diocésain est en pleine mutation : les jeunes prêtres des diocèses et les séminaristes diocésains sont attirés par la célébration des deux formes de rite et le disent expressément (en France, il n'est pas exagéré d'avancer qu'au moins un tiers des candidats au sacerdoce diocésain peuvent être qualifiés de *Summorum Pontificum*).

Cela, nous voudrions l'exprimer religieusement par ce pèlerinage et par cette messe à St-Pierre du 3 novembre : ce que l'on peut appeler le peuple *Summorum Pontificum*, le petit peuple comme on dit en français pour qualifier les gens modestes, est à la disposition du Saint-Père, aujourd'hui, pour la mission de l'Église.

Contact : barthe.cisp@mail.com

II - LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) Cinq ans après la promulgation du *Motu Proprio Summorum Pontificum* par Sa Sainteté Benoît XVI, nous nous réjouissons de cette initiative qui tombe à pic. En effet, un peu partout dans le monde, la dynamique suscitée en 2007 est bloquée du fait de verrouillages épiscopaux trop fréquents, et il faut bien le dire, du manque de soutien à Rome, de la part de ceux qui étaient chargés de régler en souplesse les cas contentieux.

On comprend aisément que la Commission *Ecclesia Dei* ait consacré beaucoup de son temps et de son énergie au dossier important de la Fraternité Saint-Pie X, mais il semble que cela ait été au détriment de l'application du *Motu Proprio*. D'où une certaine gêne des fidèles demandeurs de messes en forme extraordinaire dans leurs paroisses, qui constatent le hiatus entre le droit le plus solennellement déclaré, confirmé par l'instruction *Universæ Ecclesiæ* et les faits. Sans parler de l'usure de l'autorité que ce genre de situation d'impuissance de la loi engendre : il n'y a qu'à songer à la succession impressionnante de textes dénonçant les abus liturgiques et donnant, avec le peu de résultats que l'on sait, à la Congrégation pour le Culte divin les pouvoirs de les réprimer.

La formation du *Cætus Internationalis Summorum Pontificum* (CISP), même s'il n'est qu'un comité ad hoc pour promouvoir cet événement, nous paraît un signe que les « usagers » de la forme extraordinaire ou ceux qui voudraient avoir le bonheur d'en jouir, non seulement ne renoncent pas, mais veulent se manifester. Ce *Cætus Internationalis*, auquel souscrit bien sûr *Paix liturgique* et qui s'appuie notamment sur la Fédération *Una Voce, Notre-Dame-de-Chrétienté, Juventutem international* et bien d'autres associations et mouvements, dont la coordination italienne des groupes *Summorum Pontificum*, fait d'ailleurs penser au *cætus fidelium* paroissial de l'article 5 du *Motu Proprio* : le groupe stable de fidèles se manifeste ici au niveau international.

En outre, cet événement nous paraît être l'un des signes qui montrent que le monde dit traditionaliste se transforme, s'élargit et se renouvelle, du fait notamment du texte de 2007 : la vie liturgique traditionnelle sort des cercles restreints (parfois pas si restreints que cela : qu'on pense au pèlerinage annuel de Notre-Dame de Chrétienté à Chartres, ou à la messe à Sainte-Marie Majeure de 2003) pour rentrer dans les paroisses ordinaires. Incontestablement, il existe désormais une entité nouvelle du fait de la rencontre entre les défenseurs « historiques » de la liturgie traditionnelle et ceux que nous appelons les « silencieux » (au moins 35 % des catholiques pratiquants de la Vieille Europe) demeurés attachés à leurs paroisses. Et donc, parler de « peuple *Summorum Pontificum* » comme le fait l'abbé Barthe nous semble en effet une bonne qualification de ce phénomène que nous constatons pour notre part quotidiennement.

2) On pourrait certes faire observer aux organisateurs qu'ils auraient pu annoncer plus tôt la messe du 3 novembre. Mais ils font remarquer que la messe célébrée par le cardinal Castrillón Hoyos à Sainte-Marie-Majeure, le 24 mai 2003 (plus de 2000 personnes), n'avait été annoncée - d'abord de bouche à oreille - qu'à partir du 14 avril. Et puis, disent-ils, les choses ne sont jamais simples à Rome, où l'on fait attendre longtemps les décisions. Mais, *Deo gratias* !, l'heure et le jour sont désormais connus et fixés au samedi 3 novembre à 15 heures.

Notons que le 3 novembre à 15 heures est un jour et un horaire très favorable pour les pèlerins italiens qui pourraient faire l'aller-retour à Rome dans la journée comme pour les fidèles français travaillant le vendredi 2 et pouvant prendre l'avion le samedi matin vers Rome. Et surtout, on sera au cœur des vacances de la Toussaint.

Reste que c'est bien d'un pèlerinage qu'il s'agit, qui ne se limitera pas à cette messe du 3 novembre mais commencera dès le mercredi 31 octobre, à 19h15, par les premières vêpres de Toussaint en la paroisse de la Trinité-des-Pèlerins et sera suivi de messes pontificales pour la Toussaint et le jour des Morts.

3) Les promoteurs de la messe de novembre comptent sur au moins 3 000 assistants, prêtres et séminaristes diocésains, fidèles. Du nombre des participants dépendra le lieu de la célébration (l'autel de la Chaire au fond de la basilique ou, selon un usage fréquent, un autel devant la Confession). Ce serait ainsi une nouvelle étape : après une messe par le cardinal Burke dans la chapelle du Saint-Sacrement le dimanche 18 octobre 2009, puis une autre par le cardinal Brandmüller, le dimanche 15 mai 2011, à 8h du matin, à l'autel de la Chaire devant 1000 personnes, on pourrait dire que la messe tridentine est revenue sur le tombeau de Pierre.

Il restera, dernière étape, la célébration par le pape lui-même, ou pourquoi ne pas espérer la venue du Saint-Père pour bénir l'assemblée du 3 novembre, surtout après avoir entendu sa recommandation du vendredi 21 septembre 2012 aux évêques français venus en visite *ad limina* de " défendre l'unité de l'Église tout entière (CIC, can. 392 § 1), dans la portion du Peuple de Dieu qui lui est confiée " même si, en son sein, " s'expriment légitimement des sensibilités différentes qui méritent de faire l'objet d'une égale sollicitude pastorale "...

4) À ce propos de la messe du pape, un avocat brésilien, Joao Otavio Benevides Demasi, a lancé à la veille de l'été une pétition en ligne pour demander « au Saint Père Benoît XVI de célébrer une messe publique selon le missel de 1962 ». Cette pétition, [accessible ici](#) a recueilli près de 2000 signatures, intéressantes par la grande diversité géographique des signataires.

Cinq ans après le Motu Proprio, c'est dans le monde entier que la forme extraordinaire du rite romain retrouve peu à peu sa place, bien trop lentement sans aucun doute. Mais elle apporte déjà toute sa richesse et suscite dans nos vieilles terres d'Europe où la chrétienté hélas s'épuise, un renouveau de vocations sacerdotales et religieuses.

Pour suivre l'actualité du pèlerinage :

<http://unacumpapanostro.wordpress.com/>

et

<http://www.facebook.com/unacumpapanostro>